



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Commune de Saint-Symphorien-sur-Saône

28, Grande rue

21170 Saint-Symphorien-sur-Saône

## **Compte rendu de la séance du lundi 23 mai 2022**

Désignation d'un secrétaire de séance : Michaël GAUTIER

Présents : Etienne BRIOT, Marylène DUCOUT, Michaël GAUTIER, Alexandra JACQUINOT, Delphine LAPOSTOLLE, Virginie MILLIOT, Edith MORAIS, Nicolas MORDANT, Yannick PERNET.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2022 à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

Faucardage

Emprunt travaux 28 grande Rue

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

#### **Objet : Faucardage 2022 - DE 2022 023**

La commune se doit d'entretenir les accotements des rues et chemins communaux.

Des devis ont été demandé pour réaliser l'entretien de faucardage sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de valider le devis de 880 € HT soit 1 056 € TTC de l'entreprise ETA Romain GAILLARD pour le faucardage de la commune par l'entreprise.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2022.

#### **Objet : Demande d'emprunt - Crédit mutuel- Travaux logement 28 Grande Rue - DE 2022 024**

**Monsieur le Maire expose** que pour la rénovation du logement situé à l'étage de la mairie, au 28 Grande Rue, il est judicieux de faire une demande d'emprunt. Le coût des travaux prévisionnel est estimé à 30 000 € (HT ou TTC).

La recherche de subvention n'a pas été positive. Plusieurs banques ont été sollicitées (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'épargne, La banque Postale...). Trois banques ont envoyé une proposition.

#### **Conditions financières :**

Montant emprunté : 30 000 €

Durée : 4 ans

Echéance trimestrielle : constante

Taux trimestriel fixe de 0.88 % indexé sur l'indice GISSLER 1A

**Caractéristiques :**

Base de calculs des intérêts : 365/365 jours

Déblocage des fonds : dès réception de la totalité du dossier de prêt régularisé. Déblocage en totalité ou par fractions et au plus tard le 30 novembre 2022.

Remboursement anticipé ; possible sans préavis et à tout moment avec un paiement d'une indemnité de 5 % du capital remboursé par anticipation.

Frais de dossier : 80 € forfait prélevé au 1er déblocage

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget principal de 2022, il est nécessaire de recourir à l'emprunt ;

Considérant que le Crédit Mutuel a présenté le taux d'intérêt le plus bas ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt de 30 000 € auprès du Crédit Mutuel aux conditions exposés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de ce prêt décrit ci-dessus, ainsi que tout document relatif à ce dossier, à intervenir auprès du Crédit Mutuel, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Informations diverses :

- Sécurité RD 24 : il faut organiser une réunion de la commission travaux pour avancer sur le projet.
- Entretien de la commune : procédure en cours pour l'agent technique
- Débroussaillouse cassée, il faut faire des devis pour la remplacer
- Il faudra décaper la peinture des grilles du monument aux morts au brûleur et procéder ensuite à la mise en peinture des grilles.
- Le comité des fêtes a informé la mairie qu'il n'organisait pas d'animation pour le 14 juillet, le feu d'artifice de la commune sera tiré lors de la fête du village fin août avec organisation des festivités par le comité des fêtes.
- Rappel : fête des voisins organisée par le comité des fêtes le 18 juin
- Peupleraie : devis Geay : l'entrepreneur ne valide pas le devis signé car il n'était plus valable. Augmentation de 75 €. M. le Maire prend contact avec l'entrepreneur.
- Elagage des arbres sur la bute de la STEP : Suez demande de couper les arbres qui menacent de tomber sur le grillage de clôture.
- Communication : le petit journal sortira prochainement.

La séance est levée à 19h35.

L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Maire,  
Etienne BRIOT

